

Manœuvres d'organes mobiles à
risques

Rappels des risques :



Risque d'écrasement



Risque de projection, bruit

Liste des organes mobiles : Sectionnements télécommandés, barres, butée mécanique amovibles de barres, aériens, antenne filaire, hélice, propulseur de grand secours, panneaux de sas de sauvetage, clapets de purge ballast, guindeau, porte extérieure sas vide-ordure, porte extérieure tube lance-torpilles, manutention KE, DAF, clapet de tête, échappements Diesel, chasse au ballast ou à la crépine.

Pré-requis

- Rédiger un permis de travail
- Vérifier que les servitudes sont disponibles et mises en place
- Vérifier la disponibilité des moyens de balisage et communication

Mode opératoire

- Mettre en place le personnel de surveillance à proximité avec des moyens de communication adaptés
 - Aériens → personnel au point d'accès au massif
 - Barre avant → personnel plage avant
 - Barres arrière → personnel plage arrière
 - Portes avant des TLT :
 - personnel plage avant (en liaison avec le SAT)
 - rondier sur échafaudages
- Contrôler l'absence de personnel à proximité et de matériel gênant la manœuvre
 - Aériens, DAF, clapet de tête → massif et superstructures dégagés, zone aérienne au droit du mât dégagée (grutier prévenu)
 - Barres AV et AR, hélice, PGS, porte avant TLT :
 - absence de plongeurs (à flot)
 - aucune entrave à la manœuvre des presses et indicateurs associés (tranche A ou E)
 - échafaudages et charpente avant, niches, fonds de bassin dégagés (au bassin)
 - Guindeaux, sas de sauvetage, clapet de purge : plage avant ou arrière dégagée
- Interdire l'accès à la zone dangereuse par la mise en place d'un balisage
- Diffuser préalablement (2 fois) la manœuvre à exécuter
"Attention...on manœuvre...dégager les abords" (x2)
Ex. Attention massif et superstructure, on hisse le tube d'air, dégager les abords de ce mât (x2)
- Manœuvrer l'installation (réservé au personnel qualifié)
 - Heures ouvrables - A/O Responsable de l'installation
 - Heures non ouvrables - A/O Mécanicien de permanence
- Diffuser la fin des mouvements "Fin de manœuvre de l'installation..."

Recommandations particulières

Si des travaux ont lieu à l'issue de la manœuvre, les installations doivent être consignées mécaniquement et électriquement suivant les modes opératoires MO-MAC-001 et MO-ELC-001. L'immobilisation d'un aérien, du PGS, des barres et des portes extérieures de TLT fait l'objet de procédures particulières.

Rédacteur :
Manager de Prévention

Vérificateur :
Resp Service Métier MECA
Visa : ACQUIS

Approbateur :
DHSE

Date : 05/03/2021
VISA : ACQUIS
Original à SM/HSE